

Adresse des membres du tribunal criminel de Loir-et-Cher, lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du tribunal criminel de Loir-et-Cher, lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 89-90;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18054_t1_0089_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Fermeté, Liberté, Égalité et Justice.

Citoyens Représentans,

Quelle joie n'avons nous pas ressentie à la lecture de votre sublime adresse aux français. Les applaudissemens se sont fait entendre de toutes parts dans le lieu de nos séances et c'est avec satisfaction que nous avons vu toute l'énergie et la fermeté dont la Représentation nationale est capable de déployer, en mettant à l'ordre du jour la justice, l'union et la concorde.

Vous avez juré de terrasser le crime et d'aneantir toutes les têtes audacieuses qui voudroient s'élever au dessus de la Convention; vous avez juré de rester inébranlable à votre poste jusqu'à ce que la republique soit entièrement consolidée, et que le bonheur du peuple soit assuré; votre serment sera pour nous un vray modèle de vertu.

Nous vous jurons d'être continuellement attaché à la Convention, elle seule sera notre véritable point de ralliement et qu'ils périront plus tôt tous que de souffrir qu'il y soit porté atteinte.

Vive la République, vive le gouvernement révolutionnaire dans des mains pures, anéantissement de tous les traîtres, et de l'infâme queue de Robespierre. Tels sont les sentimens des administrateurs du district de l'aigle.

CAUDEMANDE, *président*
et 8 autres signatures.

g

[*Les administrateurs du district de Montagne-Bon-Air à la Convention nationale, le 8 brumaire an III*] (17)

Aux citoyens et Représentans du peuple composant le comité de correspondance,

Et nous aussi, Citoyens, nous nous sommes fait un devoir d'envoyer à la Convention l'expression des sentimens que son adresse au peuple français a trouvés dans nos cœurs et ceux de nos administrés.

Depuis cette époque nos concitoyens n'ont pas cessé de lire avec attention le Bulletin de la correspondance; ils savouraient d'avance le plaisir de voir flotter l'étendard de leur district au milieu de ces longues colonnes de l'opinion publique que les représentans du peuple voyent tous les jours défilier en leur présence.

Cependant, non seulement le gage de leur reconnaissance n'a pas trouvé sa place dans les mentions honorables décrétés depuis ce jour, mais le nom même de leur arrondissement n'a pas été appelé! Pénétrés du silence que le Bulletin de la correspondance n'a cessé de garder à son égard depuis le premier pas qu'ils ont fait vers la Convention: ils nous demandent pourquoi défenseurs de la Patrie et enfans de la

Mère commune, ils sont constamment exclus des faveurs accordées à leurs autres frères! « C'est n'est pas pour nous, disent-ils, que nous réclamons cet avantage, c'est pour tous nos concitoyens des autres parties de la République qui n'entendant jamais parler des habitans du district de Montagne-Bon-Air, sont fondés à croire que voisins de la commune de Paris, ce foyer de patriotisme, nous ne brûlons pas du feu sacré qui anime tous les parisiens. »

C'est pour leur procurer la douce satisfaction qu'ils desiront, citoyens que nous joignons ici une copie de l'adresse du district de Montagne-Bon-Air à la Convention nationale pour la féliciter sur celle au peuple français décrétée dans sa séance du 18 vendémiaire.

C'est une fleur de plus à ajouter aux guirlandes que de toutes parts les français reconnaissans jettent sur les pas de leurs fidèles représentans.

Salut et fraternité.

Suivent 6 signatures.

h

[*Les juges du tribunal criminel du département du Lot-et-Garonne à la Convention nationale, Agen, le 2 brumaire an III*] (18)

Citoyens représentans

Le tribunal criminel de ce département s'est pénétré de l'adresse sublime que vous avés adressé aux français. Il y adhère par ce qu'il sera toujours colé aux principes et qu'il ne reconnaît d'autre autorité supreme, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Salut et fraternité.

Suivent quatre signatures.

i

[*Les membres du tribunal criminel du Loir-et-Cher à la Convention nationale, Blois, le 6 brumaire an III*] (19)

Citoyens Représentans,

Nous avons reçu avec transport votre adresse du dix huit vendémiaire au peuple français et en avons fait faire la lecture à l'audience, nous y avons reconnu avec la plus vive satisfaction la noble expression des sentimens de la dignité qui anime la Convention nationale, de son amour pour le peuple qu'elle représente, de son désir ardent de le sauver malgré les efforts de ses ennemis qui couverts du masque d'un hypocrite patriotisme, ne cherchent que l'effusion du

(17) C 324, pl. 1396, p. 16.

(18) C 324, pl. 1396, p. 14.

(19) C 324, pl. 1396, p. 11.

sang et la destruction de la République, nous nous empressons de vous en témoigner notre reconnaissance. Toujours impertubablement attachés au vrai et unique centre auquel se doivent rallier tous les bons citoyens, nous avons constamment applaudi aux mesures vigoureuses que vous avez sçu prendre dans les circonstances difficiles dont votre prudence a sagement prévenu les dangers, vous vous êtes fermement élevés contre la tyrannie qui prenait sa force dans les erreurs de quelques portions du peuple séduites par les discours artificieux de ces imposteurs qui ne les flattaient que pour les corrompre et les faire servir au succès de leurs ambitieux projets.

L'exemple frappant de la chute subite et terrible de ces perfides agitateurs et de leurs astucieux agens, effrayera sans doute leurs partisans dévoilés et montrés à nus au peuple français; ils n'oseront plus, nous l'espérons, abuser de l'institution salutaire des sociétés populaires pour faire tomber leurs membres dans les funestes erreurs qui ont conduit la nation sur le bord du précipice. Ces sociétés si utiles en se restreignant dans les justes bornes que leur prescrit une saine politique, ne rivalisant plus avec vous, la surveillance sur les mauvais citoyens, l'instruction publique, la propagation de vos principes, les moyens de faire prospérer l'agriculture et le commerce, d'épurer les mœurs et d'embraser les cœurs de l'amour sacré de la patrie seront désormais le but de leurs travaux : c'est que le voeu que nous formons et nous espérons que le char révolutionnaire guidé par vos sages mains, écrasant dans sa course rapide tous ceux qui voudroient entraver les efforts puissans qui le font mouvoir, nous conduira bientôt par le chemin de la victoire, à la gloire de donner à l'Europe étonnée le grand exemple d'un peuple généreux qui après avoir montré comment il sçait vaincre, fera voir qu'il sçait aussi donner la paix pour le bien général de l'humanité.

Les membres composant le tribunal criminel du département de Loir-et-Cher.

PETIT, *président*, CAILLOU,
secrétaire et 4 autres signatures.

j

[*Le comité révolutionnaire provisoire du district de Dun-sur-Loir à la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (20)

Liberté, Égalité, Fraternité

Citoyens Représentens,

Récévez l'expression de nôtre reconnaissance pour les principes sacrés et les vérités éternelles consignées dans votre adresse au peuple français du 18 vendémiaire.

Fidelles interprètent de l'esprit qui nous anime, ces principes étoient déjà dans nos cœurs.

Représentants restés ferme a vôtre poste, vous avez renversé le trône, écrasez le tyran, déjoués ces projets perfides contre la République; continuez un si bel ouvrage, poursuivez les partisans de Robespierre, purgez le sol de la liberté des intrigans et de ces hommes qui n'existent que pour nous donner des fers.

Comptez sur notre amour pour la liberté et sur notre zèle a déjouer les projets des ennemis de la republicue.

Nous jurons de rester fidèlement attaché à la Convention nationale, périssent tous les traitres!
Vive la Convention nationale.

TIXIER, *président*, DAVEINE *secrétaire*
et 7 autres signatures.

k

[*La municipalité, le conseil général, les citoyens et membres de la société populaire de la commune de Germinal-sur-Orge à la Convention nationale, s. d.*] (21)

Liberté, Égalité ou la mort.

Représentants du peuple!

Après avoir terrassé avec tant d'énergie les chefs de la faction criminelle, qui avoit comprimé la liberté, vous nous avez tracé dans votre adresse au peuple français les principes immortels, auxquels nous devons nous réunir pour consolider la République et nous soustraire a de semblables dangers.

Ce soin paternel nous est un nouveau gage de votre sagesse et de notre bonheur futur; recevez nos remerciements et le serment que nous ferons de rester invariablement attachés à ces principes et à la Convention nationale.

Suivent 16 signatures.

l

[*La municipalité du Havre-Marat à la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (22)

Citoyens Représentants

Votre adresse au peuple français a ete proclamée dans notre commune avec solennité et reçue avec enthousiasme.

Elle sera désormais un des livres élémentaires que nous mettrons entre les mains de nos enfants. Elle deviendra le code des nations et notre seule réponse à ceux qui calomnient la Révolution française.

(20) C 324, pl. 1396, p. 9.

(21) C 324, pl. 1396, p. 7.

(22) C 324, pl. 1396, p. 15.